

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

présents : 09
votants : 12
en exercice : 13

L'an deux mille vingt trois
le mardi 28 mars à 14 h 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Laure TONDON

Date de convocation du CCAS : lundi 13 mars 2023

Présents : Brigitte CAVERIVIERE, Laure TONDON, Claudette PYBOT,
Carlo ATTIE, Claudine RIGAUD, Jeanine PASCAL, Jean-Pierre DUVIVIER,
Madeleine PLA, Catherine MENA

Représentés : Michel SANTANAC par Laure TONDON
Sylvie LASSERRE par Claudette PYBOT
Monique CAYROL par Madeleine PLA

Excusé : Michel JAMMES

Objet :
Approbation du compte
administratif 2022 et
affectation de résultats.

Il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022 faisant
apparaître un excédent de fonctionnement de 11 133.12 € pouvant être
repris au budget primitif 2023 à l'article 002.

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		18 873.29
Opérations de l'exercice	27 627.07	19 886.90
Total	27 627.07	38 760.19
RESULTAT A AFFECTER		11 133.12

AFFECTATION RESULTAT : 11 133.12 € affecté au 002 BP 2023

Madame la Vice-Présidente quitte l'Assemblée avant le vote et laisse la
présidence à Laure TONDON

Le comité,

Où l'exposé de Madame Laure TONDON, après délibération,
décide à l'unanimité des présents et représentés, d'approuver le compte
administratif 2022 ainsi que la reprise du résultat de l'exercice 2022 au
budget primitif 2023 à l'article 002 soit 11 133.12 €.

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de sa transmission

En Préfecture le 29/03/2023

Et de la publication le 30/03/2023

Réception en Préfecture le 29/03/2023

Laure TONDON



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les
membres présents.
Pour extrait conforme



Qui informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours
devant le tribunal administratif de
Montpellier dans les deux mois à compter
de sa publicité

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20230328-CCAS2023-004-AI
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023